

Compte rendu de séance

Séance du 22 Décembre 2014

L' an 2014 et le 22 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 18 décembre 2014, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
POINCLOUX Daniel ,Maire

Présents : Mrs POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, GOUÉFFON Hubert, MADRE Jean-Christophe, MESLAND Olivier, VERNHES DOMINIQUE
Mmes AURIAU Aurélie, CHATELAIN Laëtitia, PILLOY Marie-Pierre,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 18/12/2014

Date d'affichage : 18/12/2014

A été nommé(e) secrétaire : Mme AURIAU Aurélie

SOMMAIRE

I – DELIBERATION :

n° 2014-50 - Contrat des tontes des pelouses.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'entreprise CHARTIER pour l'année 2015, concernant la tonte des pelouses et des accotements pour un montant de 6 648.00 € HT.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

II – DEVIS :

Le Conseil Municipal, après étude des différents devis,
DECIDE de retenir l'offre pour :

- Le devis de l'entreprise GASPARD ARCHENAUT pour le remplacement de la minuterie de la cuisinière de la salle de Crottes-en-Pithiverais pour un montant de 229.00 € TTC.

Les membres du conseil municipal ont étudié le devis suivant :

1) Déco Story

Fournitures de stores à bandes verticales pour la salle de réunion. Le conseil trouve que le montant du devis est un peu élevé et souhaite qu'un devis pour des doubles rideaux soit demandé, comme ceux installés au secrétariat et la salle de conseil afin d'étudier les deux propositions.

III – AFFAIRES DIVERSES :

- 2) Mr IMBAULT informe le conseil de l'installation de la fibre optique sur la commune avant la fin de l'année 2015.
- 3) Mme PILLOY informe que des enfants montent régulièrement sur le muret de la mare et pour éviter tout problème, demande si la commune pourrait installer un panneau au niveau de celle-ci pour informer les parents que les enfants sont sous leur responsabilité. Le Maire demande que l'on se renseigne auprès du service juridique de l'AML.
- 4) Le Maire fait le compte rendu de la réunion avec un interlocuteur de l'APAVE concernant le projet "Aire de jeux". Il demande qu'une enquête soit distribuée aux administrés pour évaluer leurs besoins et qu'ensuite la commission "enfance et jeunesse" se réunisse en invitant des personnes extérieures volontaires pour avancer le projet.
- 5) Le conseil décide d'organiser une cérémonie d'accueil des familles installées dans les communes de Crottes et Teillay entre 2010 et 2014, le vendredi 13 février 2015 à 19 heures à la salle de Crottes.
- 6) Le Maire fait le compte rendu de la visite de l'Assemblée Nationale qui s'est déroulée le mercredi 17 décembre 2014.
- 7) Le Maire fait le compte rendu de la distribution des colis de Noël. Il souhaite que l'an prochain, la distribution des colis soit faite par des conseillers de Crottes aux administrés de Teillay et par les conseillers de Teillay aux administrés de Crottes.
- 8) La réunion des élus concernant le parc éolien de Neuville-aux-Bois aura lieu le lundi 29 décembre 2014 à la mairie de Chilleurs-aux-Bois.
- 9) Eclairage public de l'église de Teillay, l'entreprise FORGEARD demande que l'éclairage soit allumé 3 à 4 heures par semaine. Le conseil souhaite réfléchir sur les jours et heures d'allumage.
- 10) Le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier informant du mauvais état des plaques de cocher sur la commune et qui propose de les restaurer gracieusement, dans l'intérêt de la restauration du patrimoine. Contact sera pris avec ce particulier.
- 11) Le Maire informe que des détecteurs de fumée doivent être installés avant le 08 mars 2015 dans les mairies et la salle de réunion.

Séance levée à 19 heures 45

En mairie, le 03/02/2015
Le Maire
Daniel POINCLoux

